

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

DE LESCURE
D'ALBIGEOIS
81380

Nombre de conseillers	
En exercice	13
Présents	8
Votants	9

Date de convocation :
27/11/2025
Date d'affichage :
27/11/2025

Numéro :
18/2025

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le 03/12/2025



ID : 081-268102589-20251203-DEL_18_2025-AR

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 03 DECEMBRE 2025

Le 03 décembre à 17 heures 30 minutes, le Conseil D'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LESCURE D'ALBIGEOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth CLAVERIE, Présidente.

Présents : Elisabeth CLAVERIE – Françoise CHINCHOLLE – Nelly FACCA – Claudette ROUQUETTE BAULES – Françoise DAVIOT – Josiane GALY – Nathalie JALBY – Pierre CANAC

Absents excusés représentés : Bernard DELBRUEL

Absents excusés non représentés : Bruno BARDES – Rose LUGAN

Absent non excusé non représenté : Guy INTRAN – Pierrette RAMON

Secrétaire de séance : Nelly FACCA

CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE DE L'EHPAD AU PROFIT DE
LA MSP « LA PLAINE »

Madame la Présidente expose que la Maison de Santé Pluriprofessionnelle « La Plaine » a sollicité la mise à disposition d'une salle de réunion de l'EHPAD afin d'y organiser, à titre gratuit, des séances hebdomadaires d'activités physiques adaptées destinées aux personnes âgées de la commune.

Cette action de prévention contribue au maintien de l'autonomie, au lien social et s'inscrit dans l'ouverture de l'établissement sur son environnement, sans porter atteinte ni au fonctionnement du service ni à la sécurité des résidents. Un projet de convention, fixant les modalités d'occupation, les responsabilités, les assurances et les règles de sécurité, a été établi.

Il est proposé aux membres du Conseil d'approuver ce projet et d'autoriser sa signature par la Présidente

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- Vu le Code de l'action sociale et des familles
- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le règlement intérieur de l'établissement,
- Vu la demande de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle « La Plaine », 9 route Saint-Michel, 81380 Lescure-d'Albigeois, représentée par le Dr Jacques URBAIN, en date du 16/10/2025 ;
- Considérant l'intérêt public local attaché à l'organisation de séances d'activités physiques adaptées (prévention des chutes, maintien de l'autonomie, lien social) et l'ouverture de l'EHPAD sur son environnement, sans porter atteinte à la sécurité des résidents ni au fonctionnement du service ;
- Considérant qu'un projet de convention de mise à disposition a été établi pour fixer les modalités d'occupation (durée, créneau, gratuité, responsabilités et assurances, règles de sécurité, état des lieux, résiliation), annexé à la présente ;
- Entendu l'exposé ci-dessus,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition d'une salle de l'EHPAD au profit de la MSP « La Plaine », annexé à la présente délibération, qui en fait partie intégrante.
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention précitée ainsi que, le cas échéant, ses avenants non substantiels (adaptations purement matérielles ou de calendrier n'affectant ni la nature ni l'économie générale de l'occupation)
- **DIT** que la mise à disposition de cette salle au profit de la MSP se fera de façon gratuite.
- **DIT** que le directeur de l'EHPAD est chargé, de la bonne application de la convention et que la présente délibération deviendra exécutoire après accomplissement des formalités de publicité et, le cas échéant, de transmission au contrôle de légalité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITE.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
 Pour copie certifiée conforme au registre.

La Présidente

Elisabeth CLAVERIE



Le secrétaire de séance

Nelly FACCA

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux déposé devant le tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV - 31000 Toulouse) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou à compter du rejet du recours administratif préalable le cas échéant. Il est possible de saisir le tribunal par voie dématérialisée, via le site Internet www.telerecours.fr.